

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Malzéville

Nombre	
de conseillers en exercice	10
de présents	6
de votants	9

OBJET

2022-32
Convention médecine
préventive CDG54

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Étaient présents : Dominique MATHEY ; Paulette CLEMENT ; Guy FURDIN ; Philippe PIERRAT ; Fabrice WIEGERT ; David RICHARD, Gilles JONCHERAY.

Étaient absents et excusés : Olivier KUBLER pouvoir donné à Dominique MATHEY ; Arnaud MELINE pouvoir donné à Guy FURDIN ; Valérie LHUILLIER

Convocation établie le 08/09/2022

Et transmise en Préfecture
de Meurthe-et-Moselle
23/09/2022

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le centre de gestion 54 propose une convention de partenariat médecine professionnelle et préventive.

Cette convention facturée à l'acte permettra une approche collective pour des actions ciblées.

La prestation comprend la surveillance médicale des agents et des actions sur le milieu professionnel (études des postes de travail, participation à des campagnes de sensibilisation...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la signature de la convention proposée par le CDG54

Pour extrait conforme,
A Dommartin-sous-Amance, le 19 septembre 2022
Le Maire, Dominique MATHEY

